



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2019

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Michel Pouget, doyen d'âge, les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2018 qui se résument ainsi :

-pour le budget général : la section de fonctionnement présente un excédent de 79 350.90 €, la section d'investissement un déficit de 228 367.90 €.

-pour le budget eau et assainissement : la section de fonctionnement présente un excédent de 175 373.37 €, la section d'investissement un excédent de 190 199.02 €

IMPOTS LOCAUX 2019 - Vote des 3 taux

Le Conseil Municipal décide la reconduction des taux suivants :

Taxe d'Habitation	14,44 % ;	Foncier Bâti	16,50 % ;	Foncier Non Bâti	54,27 %
-------------------	-----------	--------------	-----------	------------------	---------

CONVENTION EPFLI

Le Conseil Municipal décide de mandater l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental pour toutes les démarches nécessaires à l'acquisition d'un bien immobilier dans la perspective d'une requalification du centre bourg. L'opération serait effectuée sur la base d'un portage d'une durée de 4 années.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE

Le Conseil Municipal adhère au groupement de commande de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et de ses communes membres en matière de prestations de gardiennage et surveillance de locaux lors de manifestations diverses.

CESSIONS DE TERRAINS

Le Conseil Municipal décide de la cession de deux parcelles l'une de 18 m² sise rue de la Poste et l'autre après déclassement de 192 m² sur le lotissement de la Tuilerie. Les frais de notaires et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

ANIMATIONS D'ETE pour les 6-15 ans en juillet 2019

Des animations dans le cadre du Ciran, du Golf, du Centre Equestre ou avec le concours de la Maison de Loire seront proposées pour les 6-15 ans, pour les semaines 28-29-30 et 31 avec une participation de 35 €/activité sur la base de 5 jours.

2 mini-camps de 3 jours (6-8 ans et 9-11 ans) sont par ailleurs organisés à Jargeau. La participation est fixée à 90€.

Ces activités sont organisées sous réserve d'une participation minimum par activité de 10 enfants.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Rapport d'activité 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la communication relative au rapport d'activités 2018 du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux rapports.